

**Barreau du Québec
École du Barreau**

**États financiers
au 31 mai 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Revenus et dépenses	4
Surplus	5
Surplus réservés	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15
Annexes	16 - 20

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du comité de la formation professionnelle
Barreau du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec – École du Barreau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2018 et les états des revenus et dépenses, des surplus, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du

contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.¹

Montréal

Le 26 septembre 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Barreau du Québec – École du Barreau

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	2 018 025	2 018 025
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – stages internationaux	90 000	90 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	5 620 654	5 122 190
Documentation	1 136 120	1 028 902
Séances de reprise	175 722	145 101
Demandes de révision	5 169	3 839
Revenus nets de placements	35 730	34 006
Autres	284 795	305 151
	<u>9 366 215</u>	<u>8 747 214</u>
Dépenses		
Direction de la formation	838 081	867 855
Service du programme et des évaluations	4 346 127	4 406 322
Centre de Montréal	949 957	904 642
Centre de Québec	696 715	705 155
Centre de Gatineau	313 210	294 367
Centre de Sherbrooke	554 683	539 367
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	336 209	319 820
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
Comités	51 522	59 747
	<u>7 961 504</u>	<u>7 972 275</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant projets	1 404 711	774 939
Projets	(406 577)	(319 984)
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>998 134</u>	<u>454 955</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

				2018	2017
	Surplus réservés (page 6) \$	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$
Solde au début	1 975 000	90 602	542 193	2 607 795	2 065 640
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses (page 4)		(58 507) (a)	1 056 641	998 134	454 955
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus			(87 700)	(87 700)	87 200
Virement des surplus réservés (page 6)	(478 814)		478 814		
	<u>1 496 186</u>	<u>32 095</u>	<u>1 989 948</u>	<u>3 518 229</u>	<u>2 607 795</u>
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles		108 562	(108 562)		
Virement aux surplus réservés (page 6)	1 733 814		(1 733 814)		
	<u>1 733 814</u>	<u>108 562</u>	<u>(1 842 376)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>3 230 000</u>	<u>140 657</u>	<u>147 572</u>	<u>3 518 229</u>	<u>2 607 795</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

	2018						2017		
	Développement international	Stratégie de communication	Refonte du tableau de l'Ordre	Sécurité Centre MTL	Aménagements des locaux	Réformes amorcées et projets reliés	Projet pilote Clinique juridique	Clinique juridique 2018-2019	Total
Solde au début	\$ 10 000		\$ 20 000	\$ 5 000	\$ 300 000	\$ 1 500 000	\$ 40 000	\$ 100 000	\$ 1 975 000
Affectation des surplus libres (page 5)		50 000			300 000	1 683 814			1 733 814
Virement aux surplus libres (page 5)	10 000	50 000	20 000	5 000	300 000	3 183 814	40 000	100 000	3 708 814
Solde à la fin	10 000	50 000	20 000	5 000	300 000	2 795 000 (a)	40 000	50 000	3 230 000
									478 814
									574 984
									1 975 000

(a) Ces fonds sont affectés à la fois à la refonte et à l'implantation, incluant tous les frais accessoires y afférents.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	998 134	454 955
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	58 507	63 349
Variations de la juste valeur des placements	(9 946)	(23 806)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des droits de scolarité à recevoir	(7 461)	2 928
Diminution (augmentation) des intérêts courus	(196)	98
Augmentation des frais payés d'avance	(16 009)	(32 363)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et autres charges à payer	(66 127)	106 597
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	43 104	305 624
Augmentation (diminution) de la provision pour charges locatives	(1 686)	1 873
Diminution du passif au titre des prestations définies	(87 700)	(81 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>910 620</u>	<u>797 755</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements		(293)
Immobilisations corporelles	(108 562)	(4 506)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(108 562)</u>	<u>(4 799)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds général du Barreau du Québec	(432 990)	451 867
Variation nette du dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	(71 487)	86 188
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(504 477)</u>	<u>538 055</u>
Augmentation nette de l'encaisse	297 581	1 331 011
Encaisse au début	<u>2 730 028</u>	<u>1 399 017</u>
Encaisse à la fin	<u><u>3 027 609</u></u>	<u><u>2 730 028</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Situation financière

au 31 mai 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 027 609	2 730 028
Subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	2 276 194	2 276 194
Droits de scolarité à recevoir (note 5)	40 581	33 120
Intérêts courus	728	532
Frais payés d'avance	193 353	177 344
	<u>5 538 465</u>	<u>5 217 218</u>
Long terme		
Placements (note 6)	353 030	343 084
Immobilisations corporelles (note 7)	140 657	90 602
	<u>6 032 152</u>	<u>5 650 904</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 8)	459 922	526 049
Dû au Fonds général du Barreau du Québec (note 2)	219 926	652 916
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (note 2)	14 701	86 188
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	1 791 969	1 748 865
Provision pour charges locatives	27 405	29 091
	<u>2 513 923</u>	<u>3 043 109</u>
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 5)	140 657	90 602
Non affectés (page 5)	147 572	542 193
Réservés (page 6)	3 230 000	1 975 000
	<u>3 518 229</u>	<u>2 607 795</u>
	<u>6 032 152</u>	<u>5 650 904</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,


Administrateur


Administrateur

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Le Barreau du Québec est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'École du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec que l'École du Barreau a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'École du Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École du Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Revenus de subventions

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par voie de décret par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements correspondent aux variations de la juste valeur des placements.

Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École du Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les revenus de placements provenant de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec.

Revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'École du Barreau constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École du Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'École du Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'École du Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Les avances et les dus ne portent pas intérêt. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Le Barreau du Québec constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau du Québec comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau du Québec détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services fournis au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments reconnus, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux surplus à un poste distinct. La réévaluation et les autres éléments reconnus ne seront pas reclassés à l'état des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur. L'École du Barreau comptabilise ainsi sa quote-part.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'École du Barreau comptabilise les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées dans l'exercice où elles sont versées.

3 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an, qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

4 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge de 450 741 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (441 340 \$ en 2017), établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange. De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement d'aménagement des locaux d'un montant de 38 355 \$ (41 176 \$ en 2017) et de l'amortissement de mobilier d'un montant nul (250 \$ en 2017).

5 - DROITS DE SCOLARITÉ À RECEVOIR

Le montant de perte de valeur afférente aux droits de scolarité à recevoir est nul pour l'exercice (10 002 \$ en 2017), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les droits de scolarité à recevoir est nulle (nulle en 2017).

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2018

6 - PLACEMENTS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Quote-part de 1,03 % du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (1,17 % en 2017)	<u>353 030</u>	<u>343 084</u>

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec au 31 mai 2018 est constituée d'obligations gouvernementales canadiennes (14 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (6 %), de fonds communs d'actions canadiennes (15 %), de fonds communs d'actions étrangères (25 %), de fonds d'obligations canadiennes (22 %), de fonds communs de prêts diversifiés (14 %) et de fonds communs immobiliers (4 %).

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenue conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA).

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	88 062	17 986	70 076	17 612
Équipement informatique	4 233	2 690	1 543	2 540
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	231 358	183 693	47 665	38 355
Aménagement des locaux en cours – Maison du Barreau	21 373		21 373	
	<u>345 026</u>	<u>204 369</u>	<u>140 657</u>	<u>58 507</u>
	<u>2017</u>			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	1 268	374	894	503
Équipement informatique	7 225	3 537	3 688	3 089
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	383 548	297 528	86 020	41 176
Téléphonie				18 385
	<u>392 041</u>	<u>301 439</u>	<u>90 602</u>	<u>63 153</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2018

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

Les sommes à remettre à l'État totalisent 76 556 \$ au 31 mai 2018 (69 568 \$ au 31 mai 2017).

9 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau du Québec pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs du régime sont déterminées en date du 31 mai de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2015, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2019 en date du 31 décembre 2018.

Le Barreau du Québec a mis en place un régime à cotisations déterminées le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date doivent participer à ce régime.

La quote-part de l'École du Barreau dans la situation de capitalisation du régime de retraite s'établit comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	8 221 600	7 830 500
Juste valeur des actifs du régime	<u>8 679 400</u>	<u>8 156 100</u>
	457 800	325 600
Provision pour moins-value	<u>(457 800)</u>	<u>(325 600)</u>
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	<u>-</u>	<u>-</u>

10 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 896 975 \$ pour des locaux à Québec, à Gatineau et à Sherbrooke, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), en vertu de contrats de location échéant le 30 septembre 2019, le 31 juillet 2021 et le 31 décembre 2021. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 400 986 \$ en 2019, à 248 179 \$ en 2020, à 171 776 \$ en 2021 et à 76 034 \$ en 2022.

L'École du Barreau s'est aussi engagée à verser une somme de 262 335 \$ pour l'aménagement des locaux au Centre de Montréal.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2018

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'École du Barreau est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'École du Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les droits de scolarité à recevoir, les intérêts courus, les subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École du Barreau.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'École du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de change.

Risque de prix autre

L'École du Barreau est exposée au risque de prix autre en raison de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École du Barreau est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École du Barreau est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

(non audité)

	ANNEXE A	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
AUTRES REVENUS		
Redevances	66 846	68 086
Revenus d'examens – avocats français	37 261	32 229
Revenus d'examens – avocats canadiens	46 848	92 272
Centre d'accès à l'information juridique	60 000	20 000
Revenus accessoires par rapport aux frais de scolarité	53 583	47 943
Formation en ligne (Web Pro)	19 190	38 117
Autres	1 067	6 504
	<u>284 795</u>	<u>305 151</u>
		ANNEXE B
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	535 990	542 938
Charges locatives et frais d'occupation	62 347	65 288
Frais de déplacement et de séjour	2 168	3 696
Entretien et réparations	13	140
Fournitures de bureau	2 381	2 041
Frais postaux	4 597	4 805
Télécommunications	3 603	3 414
Publicité	5 858	7 033
Honoraires	22 420	47 890
Frais bancaires	134 794	119 782
Créances douteuses		10 002
Impression	1 683	1 481
Cotisations	2 646	2 780
Frais divers, incluant une contribution au Service des greffes du Barreau du Québec (56 376 \$; 51 940 \$ en 2017)	58 831	55 752
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	750	813
	<u>838 081</u>	<u>867 855</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

(non audité)

	ANNEXE C	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS		
Direction		
Traitements et charges sociales	470 530	466 088
Charges locatives et frais d'occupation	61 174	61 962
Frais de déplacement et de séjour	6 391	4 310
Stages internationaux	135 833	140 000
Entretien et réparations		774
Fournitures de bureau	12 780	6 961
Frais postaux	2 174	2 371
Télécommunications	3 193	2 555
Documentation aux étudiants	504 764	477 183
Honoraires de consultants	56 895	56 802
Activités des étudiants	10 246	10 141
Cotisations	5 292	5 560
Frais divers	1 140	1 545
	<u>1 270 412</u>	<u>1 236 252</u>
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	169 896	193 711
Enseignement	2 395 199	2 492 717
Formation des professeurs	19 836	5 398
	<u>2 584 931</u>	<u>2 691 826</u>
Évaluations		
Préparation et traduction	65 005	66 503
Tenue des séances	164 319	148 251
Correction et révision	185 279	194 476
Rencontres postévaluations	76 181	69 014
	<u>490 784</u>	<u>478 244</u>
	<u><u>4 346 127</u></u>	<u><u>4 406 322</u></u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

(non audité)

	ANNEXE D	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE MONTRÉAL</i>		
Traitements et charges sociales	513 293	482 526
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 38 355 \$ d'amortissement d'aménagement des locaux (41 176 \$ en 2017) et un montant nul d'amortissement de mobilier (250 \$ en 2017)	394 953	383 228
Frais de voyage	432	95
Location d'équipement	360	360
Entretien et réparations	70	596
Fournitures de bureau	3 447	4 952
Frais postaux	4 578	4 489
Télécommunications	2 765	2 851
Cotisations	2 646	2 780
Impression	8 291	7 697
Frais divers	954	823
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	18 168	14 245
	<u>949 957</u>	<u>904 642</u>
		ANNEXE E
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE QUÉBEC</i>		
Traitements et charges sociales	400 831	397 703
Charges locatives	267 732	262 743
Frais de voyage	962	2 511
Location d'équipement	513	1 294
Entretien et réparations	3 929	12 680
Fournitures de bureau	6 250	5 730
Frais postaux	1 868	1 845
Télécommunications	8 530	9 287
Sécurité	411	1 220
Cotisations et formation	2 655	3 721
Frais divers	2 424	2 918
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	610	3 503
	<u>696 715</u>	<u>705 155</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018
(non audité)

	ANNEXE F	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE GATINEAU</i>		
Traitements et charges sociales	234 686	223 384
Charges locatives	64 782	55 411
Frais de voyage	762	515
Location d'équipement	360	360
Fournitures de bureau	3 540	3 774
Frais postaux	1 260	1 274
Télécommunications	3 533	3 812
Cotisations et formation	2 601	2 735
Frais divers	1 288	2 704
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	398	398
	<u>313 210</u>	<u>294 367</u>
		ANNEXE G
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE SHERBROOKE</i>		
Traitements et charges sociales	375 932	355 807
Charges locatives	134 123	136 152
Frais de voyage	1 358	974
Location d'équipement	360	723
Entretien et réparations	17 667	16 826
Fournitures de bureau	2 055	2 840
Frais postaux	879	849
Télécommunications	13 381	13 622
Impression	2 734	2 633
Sécurité	236	285
Cotisations et formation	2 638	2 772
Frais divers	3 094	2 920
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	226	2 964
	<u>554 683</u>	<u>539 367</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

(non audité)

	ANNEXE H	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC</i>		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	336 209	319 820
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	<u>(125 000)</u>	<u>(125 000)</u>
	<u>211 209</u>	<u>194 820</u>
	ANNEXE I	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>COMITÉS</i>		
Honoraires	39 391	45 284
Frais de déplacement et de séjour	12 112	14 292
Frais divers	19	171
	<u>51 522</u>	<u>59 747</u>
	ANNEXE J	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>PROJETS</i>		
Réforme du programme	388 814	319 984
Clinique juridique	17 763	
	<u>406 577</u>	<u>319 984</u>